Madrid, 5 février. — L'indignation des républicains est indescriptible.

On craint que l'agitation ne recommence et n'augmente aujourd'hui aux environs de Barcelone, à Gracia, à San-Martin, à Sans.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

I

Les soins que réclame l'enfance incombent à la Société, lorsque les parents font défaut ou sont incapables, et aussi lorsqu'ils sont indignes d'exercer la puissance paternelle. Ces idées, généralement admises aujourd'hui, ont été fixées par la législation. Il est moins facile de dire quels sont les droits de la Société, représentée par l'Etat, vis à vis des adultes, et jusqu'à quel point peut être restreinte la liberté individuelle, cette question est assurément une des plus graves de l'économie politique ou sociale.

Tout le monde, du moins, est d'accord pour reconnaître que la Société a le devoir de venir en aide au vieillard privé de ressources, l'abandon de la vieillesse serait un signe de barbarie ou de dégradation morale dans une nation. Mais comme les maux de la vieillesse sont parfois l'effet de l'infortune, de revers immérités, la suite d'une existence dure et tourmentée, parfois au contraire l'expiation de l'imprévoyance, de la maladresse, de la dissipation, il importe que ce devoir soit accompli avec discernement, et que les moyens d'assistance soient déterminés avec grand soin. Le sentiment d'humanité, qui devient de jour en jour plus vif dans les pays civilisés, tend d'ailleurs à placer au premier rang des préoccupations générales la question de la retraite des travailleurs.

Déjà posée aux époques de révolution, quand s'ouvrirent des horizons nouveaux en 1792, 1848, elle a figuré dans un grand nombre de programmes récents avec d'autres questions relatives aussi à l'organisation sociale. Jusqu'à présent il n'est pas de solution qui s'impose, ou que l'expérience ait spécialement recommandée. Je n'ai point la prétention d'en apporter une ; je me propose seulement de rapprocher et de comparer les moyens déjà essayés ou imaginés, de les discuter sommairement, en un mot de grouper un certain nombre de matériaux connus mais épars. Après avoir parcouru ce champ d'études d'où on pourra tirer peut-être un utile enseignement, il conviendra sans doute d'en prendre une vue d'ensemble, et de remonter aux principes généraux qui doivent servir de guide en matière d'organisation sociale.

Dans la vaste clientèle de l'assistance publique se trouvent de nos jours les vieillards qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes ; les invalides du travail ; or il serait désirable qu'elle pût réserver ses soins aux indigents proprement dits, jeunes ou vieux, qui, avec les malades, les infirmes, les incurables, les femmes dans la peine et les enfants sans soutien, constituent pour elle une charge déjà bien lourde ; et il semble que dans une Société bien organisée les vieux travailleurs ne devraient pas, sauf exceptions, être réduits à la solliciter. Leur propre dignité, le respect dû à la vieillesse le veulent ainsi. Heureux maintenant celui qui par ses démarches ou par un hasard bienfaisant peut être admis dans un hospice sans trop longtemps attendre ; car, malgré la vigilance, l'impartialité des hommes généreux qui assument la tâche de distribuer l'assistance, des malheureux également dignes d'intérêt ne sont pas toujours également favorisés.

On ne peut guère s'arrêter aux propositions tendant à ouvrir des hospices pour tous les retraités du travail, pour tous les vieux invalides, car un pareil système, dont les difficultés pratiques se présentent d'ailleurs bien vite à l'esprit, priverait le vieillard d'une part de la liberté à laquelle il a droit, et tendrait à rompre les liens de mutuelle affection dans l'intérieur des familles. Dans cet ordre d'idées une loi du 7 août 1851, inspirée par le désir de diminuer le nombre des lits d'hôpitaux, autorisait la Commission administrative des hospices à convertir, avec l'approbation du Conseil général, un cinquième des revenus des hospices en secours à domicile au profit des vieillards infirmes placés dans leurs familles. Une loi plus récente, de 1873, augmente encore jusqu'au quart et même dans certains cas jusqu'au tiers la part de leurs revenus que les hospices, de concert avec les bureaux de bienfaisance, peuvent affecter au traitement des malades à domicile, et à l'allocation de secours annuels en faveur des vieillards ou des infirmes placés dans leurs familles.

Telle est encore la tendance de l'Administration supérieure. Cependant des personnes autorisées par leur expérience estiment que, dans les grandes villes industrielles tout au moins, le secours à domicile, connu sous le nom de pension d'hospice, n'a pas toute l'efficacité désirable. Il est naturellement très recherché, même par des gens qui ne sont pas parmi les plus malheureux, tandis que l'admission à l'hospice n'est guère sollicitée que par de véritables indigents ; les minutieuses enquêtes auxquelles il faudrait procéder pour ne jamais distribuer les secours qu'à bon escient, sont extrêmement difficiles, parfois impossibles. Les vieillards pour la plupart vivent avec leurs enfants, partagent avec eux un étroit logement, profitent de la table pourtant maigrement servie, ils constituent un surcroît de charge, ajouté à celles que les ouvriers adultes, pères de famille, supportent avec courage et résignation.

Quand arrive le secours mensuel qui est de 12 francs à Lille, il est reçu comme une aubaine et trop souvent gaspillé en friandises, en petites douceurs, que s'offre toute la famille en compagnie du vieillard. Ces faits ne sont point surprenants, car tout secours insuffisant pour améliorer sensiblement l'existence, comme celui de 144 francs par an, n'entre pas en compte, l'ouvrier âgé et sa famille n'en profitent pas pour satisfaire les besoins essentiels. Du moment qu'il est au-dessous du nécessaire, il passe dans le superflu.

Cette remarque pratique n'est pas inutile pour juger les systèmes qui aboutissent à donner des revenus tout-à-fait médiocres aux gens âgés. Si le secours pouvait être augmenté, porté à 30 francs par exemple, le résultat serait incomparablement meilleur. En attendant, l'hospice offre au vieillard un soulagement effectif, qui n'est pas à dédaigner, et qui n'est pas bien onéreux pour l'Administration, puisqu'à Lille l'entretien d'un vieillard à l'hospice général est évalué à 340 fr. Cet établissement, avec ses 1200 places, permet de donner abri à un grand nombre de nécessiteux, qui en supportent aisément le régime.

Avant d'examiner les moyens de procurer une retraite aux travailleurs, il était bon de rappeler que la Société se préoccupe depuis longtemps de leur sort, et de mentionner les sacrifices faits pour leur venir en aide, mais le progrès consiste à sauvegarder la dignité du vieux travailleur, à le dispenser de recourir à l'aumône, à rendre son existence moins précaire, à lui faciliter les moyens de se constituer une retraite. Ce but peut être atteint par le développement de l'esprit de prévoyance chez l'ouvrier et par des institutions spéciales.

On peut se proposer de stimuler les efforts personnels des ouvriers, faire appel dans une mesure plus ou moins grande à l'intervention de l'Etat, exercer ou non une contrainte sur les intéressés. En pareille matière les procédés peuvent varier ; aujourd'hui les essais ont été assez nombreux pour devenir instructifs.

(A suivre). F. BÈRE.

Le Cadavre d'Hendaye

L'individu dont on a repêché le cadavre dans la Bidassoa s'appelait Gustave Krentz. Prussien d'origine, il avait obtenu l'année dernière seulement, sa naturalisation. Il était receveur de rentes et gérant de propriétés, bureaux et domicile, 53 bis, rue de la Chaussée d'Antin.

Krentz avait succédé à M. Fauvel, chez lequel il était commis principal. Un beau jour, M. Fauvel découvrit dans sa caisse un déficit assez important. Peu de temps après, il mourait presque subitement.

Ayant succédé à son patron, Krentz s'est livré à des spéculations d'achat de terrains et de maisons qui ont été malheureuses.

Un beau jour, il s'est trouvé avoir perdu ou dépensé une grande partie de l'argent qu'il devait remettre aux propriétaires des maisons dont il avait la gérance.

Apprenant que des plaintes allaient être déposées, il s'est enfui pour l'Espagne ; il est allé jusqu'à Irun. Là, il s'est arrêté. Puis au bout de trois ou quatre jours d'attente, il a — on ne sait pourquoi, peut-être uniquement pour se tuer, — repris le train de Paris. A peine était-il parti qu'il s'est jeté par la portière dans la Bidassoa.

Krentz menait très grand train. Il avait épousé, il y a un an, une jeune veuve qui lui avait apporté une jolie dot bientôt dissipée.

Prévenue par dépêche, Mme Krentz est partie hier soir pour Hendaye par le rapide.

UN ESCLANDRE DANS UN COUVENT

Une scène assez originale a mis en révolution le couvent de l'Assomption, à Nîmes.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un jeune homme et une dame se présentaient au parloir et demandaient à voir leur sœur, Jenny Rouvière, âgée de vingt-six ans, entrée depuis peu comme novice.

La supérieure fit appeler la jeune fille, qui se présenta au parloir. Elle avait à peine franchi le seuil de la porte que son frère se précipita sur elle, un revolver à la main, mit en lambeaux ses vêtements de religieuse, et, la carguant sur ses épaules, comme il eût fait d'un colis, l'emporta au domicile paternel, à l'esbaudissement des sœurs du couvent, accourues au bruit de la dispute.

Voici quelle était l'origine de cette scène : Depuis quelque temps, Jenny Rouvière avait manifesté l'intention de se faire religieuse, mais ses parents s'étaient énergiquement opposés à l'exécution de ce projet.

Dimanche dernier, la jeune illuminée quitta la maison paternelle sous prétexte d'aller à la messe ; elle se rendit directement à l'Assomption, où elle fut reçue — chose surprenante — sans aucune difficulté.

C'est le lendemain que son frère, sur l'ordre du père, l'arrachait au couvent, où elle se promet aujourd'hui de ne plus mettre les pieds.

LA BELGIQUE

L'AGITATION MILITAIRE

Surexcitation des miliciens

Bruxelles, 5 février. — Le calme n'est pas aussi rétabli que veulent bien le dire les officieux du gouvernement.

La situation paraît au contraire très tendue et elle l'est tout autant dans les casernes de la province qu'à Bruxelles même.

Ce mécontentement général rend impossible la proposition faite par certains officiers de couper le mal dans le vif à Bruxelles en changeant la garnison, c'est-à-dire en envoyant les troupes de la capitale dans les villes de province et de les remplacer par celles-ci.

Partout les miliciens se montrent fort surexcités.

LE TIRAGE AU SORT A BINCHE

Notre correspondant particulier nous écrit mercredi soir : On n'était pas ici sans inquiétude pour les opérations du tirage au sort qui ont lieu aujourd'hui pour le canton de Binche. De toutes les localités du Centre il devait arriver des manifestants pour protester contre le système militaire actuel. Notre gendarmerie avait reçu des renforts pour faire face aux difficultés. Dix hommes de Mons se trouvaient ici dès le matin. Toute la police de la ville était sur pied.

Quand déjà beaucoup de personnes parcouraient nos rues portant sur leurs poitrines un écriteau en rouge avec ces mots : « Fédération des jeunes gardes socialistes du Centre. Protestation contre l'impôt du sang », on annonce l'arrivée des miliciens de la commune de Carnières. Ils sont précédés d'une énorme bannière rouge.

Le commissaire de police de la ville entouré de ses agents s'avance à leur rencontre. Nos policiers sont suivis à petite distance par un détachement de gendarmes. Quelques paroles sont échangées entre la police et les conscrits de Carnières. Ceux-ci consentent à abandonner leur drapeau dans une maison voisine et ils entrent en ville par la porte de Battignies. Ils défilent quatre par quatre. Malgré toutes les précautions, il y a eu de nombreuses bagarres en plusieurs endroits de la ville. La police comme la gendarmerie n'a pu toujours maintenir l'ordre et prévenir de véritables batailles rangées. L'effervescence était grande dans la foule qui s'est rendue aujourd'hui à Binche.

UN PRINCE ALLEMAND SANS ESCORTE

Bruxelles, 5 février. — *L'Etoile Belge* raconte l'anecdote suivante :

On se rappelle l'incident qui a marqué la réception du prince Henri de Prusse.

L'escorte de cavalerie est arrivée trop tard et n'a rejoint les voitures royales qu'à la hauteur du jardin botanique.

Le roi témoigna son mécontentement au général qui l'accompagnait et lui infligea, sur le champ, une punition disciplinaire.

Mais le général, qui n'était pas responsable du retard, demanda une enquête.

Le résultat de l'enquête, qui dégageait la responsabilité du général, fut communiqué en haut lieu.

Mais si l'enquête dégageait le général, elle n'indiquait pas l'auteur responsable du retard.

Le dossier revint au département de la guerre avec ces mots en marge, d'une écriture très connue : « Il faut des noms ».

On prétend que l'auteur du retard qui s'est fait connaître ne serait autre que... le ministre de la guerre lui-même.

L'affaire en est là. Si nous ne l'avons point racontée plus tôt, c'est à cause des douloureuses circonstances où elle s'est produite.

Notre réserve n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

Le Mouvement gréviste

EN BELGIQUE

Charleroi, 5 février. — Un millier d'ouvriers chôment dans les charbonnages aux environs, la direction de ces charbonnages s'étant refusée d'enlever les affiches qui menaçaient les ouvriers de leur infliger des amendes égales au prix de leurs journées de travail.

Les ouvriers des laminoirs de Labroyère se sont également mis en grève à la suite de l'annonce d'une réduction de 5 0/0 sur leurs salaires.

Dernière Heure

L'Exposition des Beaux-Arts de Berlin

Berlin, 5 février. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une lettre de M. Herbette au Comité de l'Exposition internationale des Beaux-Arts de Berlin.

Dans cette lettre, l'ambassadeur dit que le Gouvernement français a accueilli l'invitation du Comité aux peintres et sculpteurs français et l'en remercie.

Le Gouvernement français ne peut pas participer d'une façon officielle à cette entreprise privée ; mais il verrait avec plaisir les artistes français accepter l'invitation dont a été l'objet le Gouvernement français.

Il exprime l'espoir que les artistes français seront en mesure de faire parvenir à l'exposition de Berlin une collection respectable de leurs œuvres, malgré la simultanéité de l'exposition Paris-Munich-Moscou.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Mouvement judiciaire. — Par décret présidentiel, sont nommés :

Juge de paix d'Hondschoote, M. Zorninger Eugène-Clément-Ignace-Athanase, en remplacement de M. Depaepe, décédé.

Juge de paix de Solre-le-Château, M. Plateau Charles-Louis en remplacement de M. Michaux, démissionnaire.

Juge de paix de Cassel, M. Brasseur, juge de paix de Carnières, en remplacement de M. Seillier, qui est nommé au canton sud-est de Calais.

Juge de paix de Carnières, M. Baron, Victor-Ernest, en remplacement de M. Brasseur, qui est nommé à Cassel.

Juge de paix du canton nord-ouest de Calais, M. Lesur, juge de paix du canton sud-est, en remplacement de M. Lefebvre, décédé.

Juge de paix du canton sud-est de Calais, M. Seillier, juge de paix de Castres, en remplacement de M. Lesur, qui est nommé au canton nord-ouest.

Suppléant du juge de paix de Vitry, M. Evrard André-Louis-Maximilien, conseiller général, en remplacement de M. Dupuich, décédé.

La betterave. — Le banquet mensuel de la betterave a eu lieu mardi dernier, au Grand-Véfour.

Parmi les convives, au nombre de 75, on remarquait toutes les notabilités politiques, littéraires, artistiques et industrielles du Nord et du Pas-de-Calais.

Le dîner a été suivi d'une grande soirée musicale et littéraire. Au programme, Mlle Ducy-Dumarchey, fille d'un ancien magistrat de notre ville, qui a détaillé d'une façon ravissante, la Stella Confidente accompagnée au violoncelle par M. Ladureau ; l'air du Punch de Giroflé-Girofla et Pleurez mes yeux du Cid. M. Gogny, le ténor déjà si apprécié ; M. Fernand Crommelynck, qui s'est fait justement applaudir dans le Conte du Garde de Nadaud, la Chasse de Grenet-Dancourt, et Waterloo fine fantaisie de sa composition ; M. Malo un poète d'un joli talent ; M. Mondos de l'Odéon et Mlle Berty, qui ont joué délicieusement le Monde renversé de M. de Bornier.

Tous ces artistes ont remporté un grand et légitime succès ; et, pour terminer cette soirée pendant laquelle une sympathique cordialité n'a cessé de régner, on s'est donné rendez-vous au 1er mardi de mars.

Chronique locale

ROUBAIX

Dons à la Caisse des Ecoles. — La Caisse des Ecoles vient de recevoir les dons suivants :

MM. Henry Bossut, 100 fr. ; Pierre Isler, 10 fr. ; Félix Ternynck, 100 fr. ; Charles Merlet, 25 fr.

Ajoutons que le Comité de la Caisse des Ecoles fait en ce moment procéder dans toutes les écoles de la ville à une distribution de pantalons, de bas, de chaussures, de châles et de mouchoirs, pour les enfants pauvres.

La tombola de l'Union Artistique et Littéraire. — Les personnes qui n'ont pas encore réclamé les lots gagnés à la tombola, sont priées de les retirer au local, à l'hôtel Ferraille, dimanche prochain, dernier délai, de onze heures à midi.

Une affaire de mœurs. — Dans notre édition d'hier, nous annoncions l'arrestation d'un individu inculpé de viol.

Ce triste personnage est un nommé Jean-François Florin, âgé de 24 ans, demeurant rue des Parvenus.

Il est inculpé de viol sur une petite fille de onze ans, nommée D...

Il a été conduit à Lille.

Le vol de chez Allard-Rousseau. — Les voleurs continuent leurs exploits audacieux, à la grande inquiétude des habitants de notre ville et malgré la surveillance de notre police municipale.

Malgré d'actives recherches faites de tous côtés, les voleurs de chez MM. Motte-Bossut, Wibaux-Florin, ceux enfin qui commettent en plein jour des vols audacieux dans l'impasse Nabuchodonosor, restent impunis.

Aujourd'hui encore, il est presque probable qu'ils resteront inconnus, malgré les indices sérieux que la police a entre les mains. Voici les renseignements que nous avons recueillis dans notre enquête personnelle :

Dans la nuit de mercredi à jeudi, les agents Marcelli et Bayart, de ronde dans la Grande Rue, non loin du Pont de Wattrelos, aperçurent plusieurs ombres près de l'écluse du Calvaire.

Se doutant qu'un vol se commettait dans les environs, ils frappèrent à l'estaminet de l'*Ours Blanc* situé à l'angle du quai du canal et de la rue Perrot.

Le fils se présenta à la fenêtre ; mais à la demande des agents, il refusa de prêter main-forte en les priant de s'adresser chez M. Allart où se trouvaient des ouvriers.

Quand les agents revinrent, les individus étaient encore au même endroit mais prévenus par le bruit ils prirent la fuite abandonnant sur le quai, une charrette à bras contenant des laines peignées.

Les agents, pour leur faire peur l. tirèrent deux coups de revolver en l'air, mais nos voleurs avaient déjà gagné du terrain.

On retrouva contre le mur une échelle double dont la moitié avait été enlevée. Sur la charrette, il y avait trente bobines de laines.

C'est dans le magasin de laines de M. Allard-Rousseau que ce vol avait été commis.

Ces vastes magasins, d'une contenance de plus de deux hectares, sont situés boulevard de Strasbourg, rue du Duc et sur le quai du canal. C'est par ce dernier côté, que les voleurs se sont introduits dans les magasins.

Après avoir brisé un carreau à l'une des nefs, ils se sont emparés des bobines qui étaient à leur portée.

Il est à remarquer que les malfaiteurs — ils étaient cinq — connaissaient parfaitement la situation des lieux, car ils se sont dirigés directement à la nef où se trouvaient les laines peignées, alors qu'ils auraient pu opérer dans d'autres nefs sous lesquelles se trouvaient des blousses ou des laines non travaillées, qui ont une valeur beaucoup moins élevée.

Dans le lot de laines peignées, attaqué par les voleurs, on a constaté qu'il manquait soixante bobines, soit trois balles, représentant une valeur de 2400 francs. On a retrouvé trente bobines dans la charrette et, le matin, une qui était tombée dans le canal.

M. Allard ne peut dire si les vingt-neuf autres bobines ont été volées dans la même nuit.

Notre enquête nous permet de supposer qu'un premier vol a été commis antérieurement ; car nous n'avons pas retrouvé de traces de voitures autres que celle abandonnée par les voleurs sur les lieux. Il est, en effet, très facile de suivre les traces de roues dans la boue qui longe le quai du canal.

Des traces de pas ont également été relevées, ce qui a permis de constater que les uns devaient avoir des bottines à clous ; les autres des sabots. L'éclusier, M. Mathieu Crohin a retrouvé le matin une paire de sabots dans le fossé et devant appartenir à l'un des voleurs.

Quant à la charrette à bras, elle a été volée à M. Leroy, épicier-marchand de légumes, Grande-Rue, qui la dépose chaque soir dans un terrain vague attenant au magasin de MM. Cornille et Delahaye, même rue. Les voleurs avaient eu soin d'enlever la plaque.

Comme on le voit, ils avaient bien pris leurs précautions.

Il y a bien un veilleur de nuit dans les magasins de M. Allard-Rousseau ; mais il n'a rien entendu.

Il paraît que la police est sur une piste sérieuse ; elle espère mettre la main sur les coupables... Tant mieux il serait tant de faire une rafle.

Il est à peu près certain que c'est toujours la même bande ; car c'est toujours la même façon d'opérer.

Les vols chez Wibaux-Florin. — Joseph Boulanger, l'un des inculpés du vol de chez Wibaux-Florin, a été transféré hier à midi en voiture à Lille, sous la conduite de M. Horber, commissaire de police.

Il a été conduit directement à l'infirmerie du dépôt.

Un vol de charbon. — Mercredi soir, vers six heures, les nommés Maria Lagrosse, âgée de 14 ans, demeurant à Tourcoing et son frère Florent, âgé de 11 ans, ont été pris en flagrant délit de vol de charbon, dans les magasins de la Compagnie de Vicoigne et Nœux.

Le contre-maître qui les avait aperçus prévint l'agent Jonville qui les arrêta immédiatement.

Les arrestations pour vol. — Dans la journée de mercredi, la police a procédé à cinq arrestations pour vols.

Ce sont celles des nommés : Adolphe Dereuck, âgé de 20 ans, pour vol d'habits ; Alfred Lahalle, âgé de 12 ans, demeurant rue de Baurewaert et Jules Quivy, âgé de 12 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, pour vol de viande ; et Benvist Quivy, âgé de 22 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, et Marie Massez, âgée de 23 ans, aussi inculpés de vol.

Tous ont été conduits à Lille.

Chronique colombophile. — Dimanche 1er février a eu lieu la 4me exposition chez M. Gervais Voedts, rue de Tourcoing, 88. Le succès que MM. Vandevelde et Bostin ont obtenu pour l'ensemble de leurs sujets a été superbe. On a spécialement remarqué le n° 29, mâle-écaillé race Anversoise, le n° 32, mâle roux qui a obtenu le 8me prix au concours national du 14 juillet, Fédération roubaisienne et le n° 35, bonne productrice.

Dimanche 8 février, dernière et 5me exposition partielle. Les exposants sont : MM. Victor Debrin, François Declercq et Désiré Potteaux.

TOURCOING

Concert des Orphéonistes (Cricks-Sicks). — Nous avons, dans un dernier numéro, succinctement constaté le succès obtenu par le concert organisé par la société des Orphéonistes Crick-Sicks.

C'est un véritable régal mensuel que la vaillante phalange artistique qui honore notre cité, offrait mardi soir à ses membres protecteurs et honoraires, et ceux ci auront eu l'occasion de se montrer pleinement satisfaits.

Le programme était délicieusement composé. Il a permis d'entendre quatre chœurs enlevés avec tout le brio désirable par la société toujours si bien dirigée par son excellent chef, M. L. Rosoor.

L'un de ces chœurs « Minuit », enlevé à la perfection, a fourni à l'auditoire l'occasion d'applaudir M. H. Dervaux, dont chacun a déjà pu apprécier la belle voix de baryton.

Dans le trio de « Guillaume Tell », MM. P. Deldyck, L. Lefebvre et G. Porisse, ont révélé leurs brillantes qualités musicales.

M. Th. Delvoye a fait une excellente impression, c'est un chanteur de genre très accompli.

Mais à côté de ces éléments tirés de la société des Crick-Sicks, il nous a été donné d'applaudir des artistes qui prêtaient leur concours et qui n'ont pas peu contribué à rendre la soirée brillante.

Tout d'abord notre jeune et gracieuse concitoyenne, Mlle Alice Cuvelier, lauréate du Conservatoire de Lille dont maintes fois déjà nous avons eu à applaudir le réel talent, a soulevé la salle.

La jeune artiste, qui a successivement chanté l'air d'« Hérodiade », de Massenet, l'air de « Giralda », de Ad. Adam et le duo de la « Petite Mariée », nous a paru s'être surpassée. On reste étonné de constater avec quelle facilité, quelle sûreté, elle conduit sa voix chaude et sympathique au timbre pur et sonore.

L'heureux don de la nature [illegible] chez cette charmante musicienne [illegible] un goût et un sentiment profonds de l'art musical.

Ces heureuses qualités sont bien faites pour nous permettre de fonder sur l'avenir de celle qui les réunit si complètement, les plus légitimes espérances.

Est-il besoin de dire avec quel naturel, quelle verve, M. et Mme Dervaud, du Grand-Théâtre de Roubaix, ont interprété les deux spirituelles comédies inscrites au programme : « Les Jurons de Cadillac » et « Monsieur va au Cercle ».

MM. L. et J. Rosoor ont dignement rempli la tâche ingrate qui leur incombait, celle d'accompagnateur.

Le sympathique président, M. Edmond Masurel, M. Welcomme, président honoraire, M. Victor Debuchy, vice-président, et les commissaires de la société, ont fait avec une bonne grâce charmante les honneurs de la salle du concert.

Un grand concert est en préparation. A en juger par celui de mardi nous pouvons d'ores et déjà prédire un brillant succès.

Plainte. — M. Henri Michel, marchand de déchets, a déposé une plainte contre un sieur B..., qu'il accuse de lui avoir soustrait 70 baguettes de fil de fer qu'il place dans un ruisseau pour arrêter au passage les fils de laines que roulent les eaux industrielles.

Le tirage au sort. — C'est aujourd'hui que commencent pour Tourcoing, par le canton Nord, les opérations du tirage au sort.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de janvier 1890

1890

	Lots	Kil.
Soie	1	103
Laine peignée	629	1.431.775
Laine filée	584	255.592
Blousses	81	108.011
Coton	109	70.517
Totaux	1404	1.573.998

1891

	Lots	Kil.
Soie	2	247
Laine peignée	707	1.367.569
Laine filée	654	283.259
Blousses	99	107.154
Coton	194	104.258
Totaux	1.656	1.862.457

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédiés par la Condition	587.520
Remis à divers	190.330
Arrivages directs p. v. ferrée	30.517
Total :	608.307

Conditionnements	5392 1/2
Titrages	361 1/2
Décreusages et lavages	62 1/2

Le directeur intérimaire,
ALF. CORMANT.

Librairie. — A partir de ce jour, en vente au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing, Livres (édition à 3 fr. 50) un franc.

WATTRELOS

Fraudeurs dangereux. — Ils sont enfin arrêtés ! Achille, Alphonse et Florent Nollet, et Léopold Mercier, tels sont les quatre garnements dont il est question et qui, faute d'avoir graissé les jarrets se sont vus emboîter le pas par les douaniers.

Un qualificatif, même des plus malsonnants ne saurait les blesser, car ils sont reconnus, pour ne reculer devant aucune mauvaise action : viol, vol, rebellion, coups et voies de fait envers les employés, maraude, batailles de toutes sortes, pour eux n'est qu'un jeu, la moindre bagarre ne saurait se produire sans la présence des Terrassiers (Terrassiers est le nom sous lequel les Nollet sont le plus connus.)

D'ailleurs, au moment de leur arrestation, ils étaient munis d'armes prohibées, sans lesquelles ils ne font pas un mouvement, et cela, pour assommer le premier douanier venu qui oserait leur mettre le grappin dessus. Disons que ces gaillards sont déjà munis d'un casier judiciaire.

Ces quatre redoutables fraudeurs importaient une grande quantité de poivre en grains.

Nous ne saurions trop féliciter les brigadiers Péloy et Jos, de Roubaix, de leur heureuse initiative et de la tactique qui a amené cette importante capture.

On nous annonce au dernier moment que les deux premiers de ces fraudeurs se sont échappés d'entre les mains de la gendarmerie et se sont donné de l'air en se sauvant à toutes jambes vers la frontière.

LILLE

Accidents. — Une voiture de louage appartenant à M. A. Vanryckeghem, loueur à Croix, a été renversée mercredi vers huit heures du soir, à deux cents mètres en dehors de la porte de Roubaix, par le *car* à vapeur.

Les trois voyageurs qui se trouvaient à l'intérieur, ainsi que le cocher, en ont été heureusement quittes pour la peur ; mais la voiture a été fortement endommagée. Le cocher prétend que le mécanicien n'a pas annoncé son arrivée avec le cornet.

— Hier après-midi, vers trois heures, M. Alexandre Pinchon, 20 ans, demeurant à Thumesnil, cité Godin, 24, continuait à fêter dans Lille le tirage au sort de la veille, quand, se trouvant avec des camarades à l'estaminet de la « Maison Rouge », rue de Paris, 154, il passa malheureusement sa main dans un carreau de la porte. Comme le blessé perdait beaucoup de sang, on courut chercher M. le docteur Cochez qui constata la coupure d'une artère, au poignet. Après avoir reçu les soins nécessaires, Pinchon est retourné à Thumesnil.

— Hier soir, vers 5 heures, Mlle Hélène Tahon, 31 ans, demeurant rue des Postes, 175, a été victime d'un accident à son travail, chez M. Lemaire, retordeur, rue Roland. Pendant qu'elle était à son métier, la courroie de la poulie se détacha tout à coup et vint la frapper au-dessus de l'œil gauche. Après avoir eu les soins de M. le docteur Lefort, elle a été transportée à l'hôpital de la Charité, où elle a été admise d'urgence.

Quid ? — Hier matin, Mme veuve Martin, débitante, quai Vauban, 43, trouva sous sa porte une carte assez longue, signée Van Beer et qu'elle s'empressa de faire parvenir à la police.

Dans cette carte, M. Van Beer, ancien contre-maître chez M. Montagne-Voituriez, rue du Port, déclarait qu'il voulait se donner la mort, parce qu'il était dans la misère et qu'il n'en pouvait plus sortir.

Comme on ignore le domicile actuel du signataire, on ne put vérifier s'il avait mis sa résolution à exécution. Mais on fit faire des recherches par des bateliers obligeants. A l'heure qu'il est, on n'a encore retrouvé aucun cadavre.

Espérons que nous nous trouvons en présence d'une singulière fumisterie.

Le feu. — Un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Brochet, pharmacien, place du Lion-d'Or, 1, mercredi, vers 7 h. 1/2 du soir. Les dégâts sont insignifiants.

Un pendu. — Hier matin, vers 11 heures, on a trouvé pendu, derrière la maison de M. Lemahieu, boucher, rue de Douai, 22, le sieur François Vanberts, 51 ans, belge. C'est l'agent Gallet qui a coupé la corde, mais la mort avait déjà fait son œuvre, de sorte que lorsque M. le commissaire de police du 7e arrondissement arriva, accompagné de M. le docteur Boutry, ils ne purent que constater le décès.

Vanberts vivait séparé de sa femme, qui habite rue du Marché, 106 et qui a été prévenue de cette pendaison.

Noyé. — Nous avons annoncé que mercredi, vers onze heures et demie, on avait retiré de la Haute-Deûle, près du Grand-Tournant, le cadavre d'un individu âgé d'environ 60 ans.

Hier matin, il a été reconnu pour être celui du nommé Joseph Legros, âgé de 73 ans, journalier, demeurant à Chemy.

Il était parti de son village dimanche vers midi, en déclarant qu'il se rendait à Lille pour rendre visite à sa nièce, demeurant, 55, rue d'Esquermes.

Une enquête est ouverte au premier arrondissement afin de savoir s'il y a eu accident ou suicide.

Les vols. — La police a ouvert les enquêtes suivantes : 1° pour un vol de sept feuilles de zinc commis chez Mme Thuillez, rue des Rogations, 105 ; 2° pour un vol d'une paire de bottes et de divers objets chez M. Dumont, boulevard Montebello, 156 ; 3° pour vol d'effets d'habillements pour homme et femme, au préjudice de M. Dubois, rue de Wazemmes, 80 ; 4° pour vol d'un paquet de 5 kilogs de café (valeur 27 francs), commis chez Mme Vandroth, épicière, rue Alain de Lille, 9, pendant qu'elle était occupée dans la cuisine, mardi soir, vers huit heures ; enfin 5° pour un vol de pains commis dans les circonstances suivantes, au préjudice de M. Hiette, boulanger, rue de Roubaix, 50. Mercredi, vers six heures et demie du soir, tandis que le garçon boulanger de M. Miaute déposait du pain dans une maison, sa charrette, contenant vingt kilogs de pains et deux sacs de braises, fut volée à l'extrémité de la rue des Sarrazins.

Cette charrette a été retrouvée hier matin, derrière l'hôpital de la Charité, mais avec la porte fracturée et déchargée du pain.

Tous ces vols ont été commis par des inconnus qui sont activement recherchés.

Arrestations. — La police a arrêté et conduit au Parquet :

Césarine Hognenard, 14 ans, sans profession, rue des Etaques, 26, pour mendicité, et sa mère, la veuve Corette, marchande d'os, même domicile, pour excitation habituelle de sa fille à la mendicité ; Henri Ducatillon, 35 ans, rue Collette, 5, pour contrainte par corps ; Madeleine Salembier, 32 ans, fille soumise, en vertu d'un jugement de simple police.

LE NORD

Hem. — *Syndicat ouvrier.* — Le pressant appel au syndicat, adressé aux ouvriers il y a quelques semaines a produit bon effet.

Nous constatons avec plaisir que la presque totalité des ouvriers du tissage Parent, ainsi que la majeure partie de ceux des teintureries Gabert et Pouchain en ont compris toute l'importance.

Nous regrettons que cet exemple ne soit pas encore suivi par les ouvriers des usines Mulaton, Dedercq, Flament et Lelong.

Ces mêmes ouvriers qui en temps d'élections ont toujours tenu haut et ferme le drapeau du libéralisme, craindraient-ils de se compromettre lorsqu'il s'agit de questions économiques ? Nous ne le croyons pas.

Nous adressons donc un nouvel appel aux ouvriers des usines de l'Hempempont en particulier, en leur disant : Le gouvernement de la République vous a donné une arme pour combattre les erreurs patronales qui pourraient se produire, profitez-en, car il y va de votre intérêt à tous.

En conséquence tous les ouvriers qui désirent adhérer au syndicat de l'industrie textile, sont priés de se faire inscrire sans retard à l'estaminet Riagot, où un livret de sociétaire leur sera immédiatement délivré.

E. R.

Flers (près Lille). — On a trouvé 21 rouleaux de plomb pesant ensemble 200 kilos.

Pour les réclamer, s'adresser à M. Louis Duhamel, adjoint au maire de la commune, habitant le hameau du Breucq.

Hier soir une dépêche adressée au maire de la commune de Flers-Lille, annonçait le décès, au Val-de-Grâce, à Paris, d'un jeune soldat de la classe 1889, le nommé Emile Constant, sapeur au régiment des Pompiers de Paris.

Cette nouvelle, annoncée avec tous les ménagements possibles, vient de plonger dans la douleur une famille très estimée de la commune, celle de Constant-Masquelin, cabaretier au bourg de Flers.

La Madeleine. — Le 4 courant, vers trois heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de M. Lucien Goguelot, rue du Romarin, 1, à La Madeleine.

Le feu a pris naissance dans le salon et par l'imprudence du valet de chambre, qui avec une bougie est allé chercher sous les meubles un objet égaré.

Heureusement que MM. Leplat, Emile, tapissier à La Madeleine, Victor Malfait, domestique chez M. Hespel et les ouvriers de M. Catris, négociant, envoyés par celui-ci ont eu bientôt fait la part du feu.

Le garde Saint-Léger se trouvant aussi sur ce passage, a fait le service d'ordre, et nous n'avons qu'à louer toutes les personnes susnommées.

Il résulte de l'enquête faite par le commissaire que ce sinistre est purement accidentel.

La perte peut être évaluée à la somme de 1060 fr. Il y a assurance.

DUNKERQUE

Grave affaire. — Il paraît que des enfants auraient été brutalisés dans un asile de notre ville.

Nous n'avons pu contrôler le fait, mais demain nous serons en mesure de donner les détails concernant cette affaire.

Accident. — Mardi à midi, un cheval attelé à un tombereau de drèche, appartenant à un laitier, s'est abattu rue Vauban.

Il a fallu le concours de plusieurs personnes pour retirer la bête de cette mauvaise position, où elle est demeurée pendant un quart d'heure.

PAS-DE-CALAIS

LA CULTURE DU LIN

Sur l'initiative du Conseil municipal d'Ecourt-Saint-Quentin et de son dévoué maire, M. Godefroy, conseiller général, une pétition circule actuellement dans le canton de Marquion, au sujet du tarif douanier linier.

Nous ne saurions trop engager les habitants des localités intéressées à l'industrie linière ou à la culture du lin à imiter l'exemple de la commune d'Ecourt-Saint-Quentin.

Toutes les pétitions pourront être centralisées au Cercle des Ecoles, à Arras. Elles seront remises aux députés et sénateurs républicains qui les déposeront à la Chambre et en soutiendront les conclusions lors de la discussion du tarif général des douanes.

Arras. — *Le démantèlement.* — Le démantèlement des fortifications d'Arras va entrer dans la période active.

Une première adjudication de 1939 arbres croissant sur les remparts et dans les fossés de la place aura lieu le 19 février courant.

Une aventurière. — Une femme âgée d'environ 25 ans, se disant la bonne de M. Spéry, chef de gare, a fait de nombreuses dupes dans les maisons de commerce d'Arras, en se